

Cette circulaire a pour objet de préciser la politique de l'Etat en matière de connaissance des phénomènes d'inondation et de mise à disposition de l'information correspondante.

La connaissance des zones inondables est un préalable à toute action.
C'est pourquoi, l'établissement d'une cartographie des zones inondables est
une action prioritaire.

La méthode utilisée est la méthode hydrogéomorphologique, qui permet de cartographier à l'échelle 1/25 000 des phénomènes d'inondation susceptibles de se produire **en l'état naturel des cours d'eau.**

La connaissance des zones inondables est un préalable à toute action.
C'est pourquoi, l'établissement d'une cartographie des zones inondables est une action prioritaire.

Cet atlas des zones inondables constitue un outil de référence pour les services de l'Etat et ont vocation à être enrichis à mesure de l'évolution des connaissances.

La méthode utilisée est la méthode hydrogéomorphologique, qui permet de cartographier à l'échelle 1/25 000 les phénomènes d'inondation susceptibles de se produire en l'état naturel des cours d'eau.

Ces atlas sont un préalable à la réalisation des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI).

particulier du Rhône :
Les crues historiques de 1856 et 2003 ont été retenues pour l'information dans l'AZI.

BdCarto ©
Les cartes sont consultables sur www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Les crues historique de 1856 et 2003 ont été retenues comme information dans l'AZI.

© IGN BdCarto ®
Données consultables sur www.paca.developpement-durable.gouv.fr
rubrique "Environnement / Risque et pollutions / Risques naturels / atlas de zones inondables".
© DREAL PACA réalisation LD - Validité de la carte : 01/2010

Atlas des Zones Inondables (AZI)

Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur

 Réalisé (validé ou en cours de validation)

En cours de réalisation

 Crue historique du Rhône 2003

 Crue historique du Rhône 1856

- Préfecture

- sous préfecture

— Limites de département

 Cours d'eau

0 75 km

- Les deux premières sont terminées.
- La troisième phase est en cours pour les départements 05 et 06.



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR